



Résolutions à l'ordre du jour

Par **jcbouraly**, le **25/11/2015** à **19:56**

Bonjour,

Nous venons d'avoir une AGE concernant des travaux d'étanchéité pour notre terrasse.

La résolution à l'ordre du jour consistait à voter pour ou contre ces travaux.

A la demande de certains copropriétaires il a été demandé dans cette même résolution de voter pour la prise en charge financière par nous mêmes et seulement par nous, propriétaires, de cette réfection d'étanchéité de notre terrasse.

Cette résolution différente de celle inscrite à l'ordre du jour est elle valable?

Merci pour votre réponse.

Catherine Bouraly

Par **HOODIA**, le **26/11/2015** à **09:33**

Bonjour,

Pour répondre ,il faudrait avoir le texte de la résolution car en fait elle fait intervenir deux votes!...

Seul le RC peut définir la répartition des charges (travaux) qui concerne ici l'ensemble de la copro....

Une interrogation cependant si vous avez un élément sur la terrasse (cabane ,excès de poids de jardinières ,ect....) avec fixations dans la dalle ?sans autorisations provoquant une entrée d'eau ou fissures?